

Les « citoyens-combattants » de 1848 : biographies et archives de l'événement

Le paradoxe, pour qui se penche aujourd'hui de nouveau, et après bien d'autres, sur les journées révolutionnaires parisiennes de la Seconde République, est que si l'archive la plus détaillée et la plus personnalisée ne manque pas pour comprendre la participation à ce type d'événement — sous la forme de vastes séries de dossiers individuels de récompenses, répression et indemnisation —, l'historiographie a construit le primat du collectif comme unique horizon de son interprétation. « Ce sont les croyants, sans doute, qui font les révolutions Mais ce sont les flottants qui les gagnent. Ce sont les flottants, par le poids de leur masse, qui transforment l'émeute en mouvement victorieux. Il y faut une masse innombrable, une sorte d'« unanimité » populaire » : paroles fondatrices au temps du centenaire de la révolution de 1848, et qui font de l'histoire de la Seconde République un cas d'école¹. On a récemment beaucoup commenté la définition de cet « individu social » des travaux des années 1960-1970, « membre d'un groupe social et socialement déterminé », « typique » et « représentatif »², aux dépens d'une compréhension de l'acte, de l'action et de l'acteur³. On a particulièrement souligné l'apport des nouvelles lectures des archives judiciaires⁴ : « brèches », « aperçus », aux « effets de réel », « morceaux de vie »⁵. On a cependant continué soit le plus souvent à reconnaître derrière l'exception la norme⁶, soit à considérer les cas privilégiés comme trop atypiques⁷. On commence à concevoir que l'écart par rapport aux normes n'est pas absolu, qu'il est l'objet d'un va-et-vient, d'un perpétuel ajustement, d'une

¹ Ernest LABROUSSE, « 1848-1830-1789. Comment naissent les révolutions », dans *Actes du Congrès du Centenaire de la révolution de 1848*, Paris, Presses universitaires de France, 1949, pp. 1-30. Pour un panorama des travaux sur la Seconde République depuis la commémoration du Centenaire, voir *Cinquante ans de recherches sur 1848*, Francis DÉMIER et Jean-Luc MAYAUD [dir.], dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°14, 1997/1.

² Ces expressions sont celles que reprend Albert SOBOUL dans sa contribution, « Description et mesure en histoire sociale », au colloque de Saint-Cloud de mai 1965 *L'histoire sociale. Sources et méthodes*, Paris, Presses universitaires de France, 1967, pp. 9-33.

³ Voir Christophe CHARLE [dir.], *Histoire sociale. Histoire globale ?*, Actes du colloque des 27-28 janvier 1989, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1993, 222 p., et Bernard LEPETIT, « L'histoire prend-elle les acteurs aux sérieux ? », dans *Le temps réfléchi. L'histoire au risque des historiens*, *Espaces Temps*, n°59/60/61, 4^e trimestre 1995, pp. 112-122.

⁴ Jean-Claude FARCY, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires, 1800-1958*, CNRS Éditions, 1992, 1175 p. ; Frédéric CHAUVAUD et Jacques-Guy PETIT [dir.], *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires (1800-1939)*, Paris, Honoré Champion, 1998, 490 p.

⁵ Expressions que l'on trouve sous la plume d'Arlette FARGE, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, 156 p.

⁶ Michel VOVELLE, « Histoire sérielle ou 'Case Studies' : vrai ou faux dilemme en histoire des mentalités », (1983) repris dans *Idéologies et mentalités*, Paris, Gallimard, folio-histoire, 1992, pp. 335-350.

⁷ Ce qui motive le projet mis en œuvre par Alain CORBIN, en quelque sorte anti-biographique, dans *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, sur les traces d'un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 343 p. Voir le compte rendu de cet ouvrage par Dominique KALIFA, « L'historien et l'atome social », dans *L'Envers de l'Histoire, Critique*, n°632-633, janvier-février 2000, pp. 31-40.

construction sans cesse renégociée⁸, le moyen comme l'effet d'un apprentissage du droit qui éclairent des usages et des compétences juridiques partagées⁹. On s'aperçoit que « l'archive de soi » n'a le plus souvent rien de purement privé¹⁰; elle s'inscrit dans un contexte en même temps qu'elle le produit, non pas en vase clos mais en relation avec le processus de construction du lien social et la catégorisation de la singularité¹¹. Se dessine peu à peu une possible histoire sociale du singulier¹².

La nature biographique des documents qui nous ont permis dans le cadre d'une recherche universitaire de travailler sur la participation aux barricades parisiennes des années 1848-1851 n'a pas été interprétée par les historiens qui avant nous les ont utilisés¹³. Reconstitution d'un récit le plus fidèle possible et mise en valeur des « signes qui attestent le caractère populaire de l'émeute » pour Albert Crémieux dès 1912 (février 1848)¹⁴, révélation des « antagonismes sociaux » et reconstitution d'un personnel ouvrier militant pour Rémi Gossez dans les années 1950-1960 (juin 1848, décembre 1851)¹⁵, « modernisation de la contestation » selon Charles Tilly et Lynn Lees en 1974 (juin 1848)¹⁶, point culminant d'« une certaine autonomie ouvrière » selon Gérard Jacquemet en 1984 (juin 1848)¹⁷, ressorts « organisationnels » de la « mobilisation révolutionnaire » pour Mark Traugott dans les années 1980-1990 (février et juin 1848)¹⁸, pour ne citer que les plus significatifs : tous ces

⁸ *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Bernard LEPETIT [dir.], Paris, Albin Michel, 337 p.

⁹ Simona CERUTTI, « Normes et pratiques, ou de la légitimité de leur opposition », *ibidem*, pp. 127-149.

¹⁰ *Histoire et archives de soi*, Philippe ARTIÈRES et Dominique KALIFA [dir.], *Sociétés et Représentations*, n°13, 2002.

¹¹ Voir les études que nous avons réunies dans Louis HINCKER [dir.], *Réflexions sur les sources écrites de la 'biographie politique'. Le cas du XIX^e siècle, Actes de la journée d'études du 13 novembre 1999*, Paris, CNRS, 2000, 208 p, www.maitron.org.

¹² Arlette FARGE, « Les archives du singulier. Quelques réflexions à propos des archives judiciaires comme matériau de l'histoire sociale », dans *Histoire sociale. Histoire globale ?*, ouv. cité, pp. 183-189. Alain CORBIN, « Histoire et subjectivités », dans Yves MICHAUD [dir.], *L'Université de tous les savoirs*, tome 2, *L'Histoire, la Sociologie, et l'Anthropologie*, Paris, Odile Jacob, 2002, pp. 139-154.

¹³ Louis HINCKER, *Être insurgé et être citoyen à Paris durant la Seconde République*, thèse de doctorat d'histoire sous la direction d'Alain Corbin, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2003, 947 f.

¹⁴ Albert CRÉMIEUX, *La révolution de février. Étude critique sur les journées des 21, 22, 23 et 24 février 1848*, Paris, 1912, 535 p.

¹⁵ Rémi GOSSEZ, « Diversité des antagonismes sociaux vers le milieu du XIX^e siècle », dans *Revue économique*, mai 1956, pp. 439-457; *Les ouvriers de Paris. L'organisation, 1848-1851*, Bibliothèque de la révolution de 1848, tome XXIV, Paris, Société d'histoire de la révolution de 1848, 1967, 446 p.

¹⁶ Charles TILLY et Lynn LEES, « Le peuple de Juin 1848 », dans *Annales ESC*, n°5, septembre-octobre 1974, pp. 1061-1091.

¹⁷ Gérard JACQUEMET, *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1984, 454 p.

¹⁸ Mark TRAUGOTT, *Armies of the Poor. Determinants of Working class Participation in the Parisian Insurrection of June 1848*, Princeton, Princeton University Press, 1985, 293 p.; « The Crowd in the French Revolution of February, 1848 », dans *American Historical Review*, n°3, 1988, pp. 638-652; « Une étude critique des facteurs déterminants des choix politiques lors des insurrections de février et juin 1848 », dans *Revue française de sociologie*, juillet-décembre 1989, pp. 601-615.; « Les barricades dans les insurrections parisiennes : rôles sociaux et mode de fonctionnement », dans Alain CORBIN et Jean-Marie MAYEUR [dir.], *La barricade. Actes du colloque de Paris 17-19 mai 1995*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997, pp. 71-81.

travaux ont illustré leurs propos par un plus ou moins grand nombre d'exemples venant appuyer les logiques structurelles qu'ils entendaient spécifier. Mais pas d'écart par rapport au collectif, pas de quant-à-soi dans les témoignages, quasiment rien sur la nature judiciaire de l'archive, pas de réflexion sur les spécificités de l'écriture dans ce type de documentation : nous avons donc orienté notre enquête en conséquence.

Ce n'est pas que nous nous sommes abstenus de nous prononcer sur des faits sociaux et politiques qui dépassent les logiques singulières. Bien au contraire. Mais nous avons considérés que ceux-ci ne prenaient forme qu'avec celles-là et non pas de manière subsidiaire.

Non pas qui sont les citoyens et les insurgés, mais qu'est-ce qu'être, et parfois simultanément, citoyen et insurgé : autrement dit « citoyen-combattant », expression qui est avant tout la nôtre et qui n'appartient pas au vocabulaire de l'époque. Ce n'est pas là aussi que nous ayons considérés l'évidence de l'expérience des combats sur les barricades parisiennes¹⁹, ni une psychologie ou un for intérieur. La catégorie de « citoyen-combattant » est idéale-typique, elle est le fruit de notre interprétation²⁰. L'expérience des événements n'est pas séparable de sa traduction, de sa transcription par les principaux intéressés. Elle n'est pas une donnée, ni pour l'historien ni pour les contemporains, elle est sans cesse justifiée, recomposée, elle ne s'épuise pas dans le seul fait d'avoir été présent sur les lieux même des affrontements. Elle est l'enjeu de conflits de légitimité et accompagne les trajets et les devenir. Nous n'avons donc pas séparé l'interprétation sur la participation aux événements de la réflexion sur la nature de la documentation²¹. Le terme de « citoyen-combattant » ne préjuge pas de la nature exacte de la participation durant les journées révolutionnaires de la Seconde République. Toutes les personnes retenues pour notre enquête n'ont pas nécessairement pris les armes. C'est le détail de chaque dossier qui permet de s'en apercevoir. Certaines même s'en défendent. Mais toutes ont dû rendre compte de leurs faits et gestes durant les combats. Le « citoyen-combattant », c'est en lui-même un statut, un profil socio-politique, une expérience, vis-à-vis duquel chacun a été amené à se prononcer, à se

¹⁹ Voir Joan W. SCOTT, « The Evidence of Experience », dans *Critical Inquiry*, Summer 1991, pp. 773-797, qui interroge la notion d'« expérience » pour montrer qu'elle est sans cesse médiatisée par le langage et réinterprétée en fonction des processus conflictuels de construction des identités, donc sans cesse à expliquer et non pas comme l'usage commun le laisse à penser en amont ou séparée de sa catégorisation.

²⁰ Ainsi que l'explique Jean-Claude Passeron, le raisonnement typologique procède par généralisation de constats empiriques. C'est en décidant de traiter comme équivalents ou parents au moins deux contextes non identiques que l'on se met à construire un idéal-type. La limite du raisonnement est atteinte quand la généralisation trop ample s'éloigne des contextes qu'elle désire interpréter, voir : Jean-Claude PASSERON, *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, pp. 369-370.

²¹ Bien que ce type d'archives soit depuis longtemps utilisé par l'historiographie des événements révolutionnaires, on conçoit avec plus de précision aujourd'hui la part revenant à la construction judiciaire de l'événement en cas de répression des mouvements de révolte, voir par exemple : Jean-Claude CARON, *L'été rouge. Chronique de la révolte populaire en France (1841)*, Paris, Aubier, 2002, 348 p.

définir, à évaluer la révolution de 1848 et la Seconde République d'une manière plus générale encore. Aussi, quelles que soient les positions adoptées par les uns et par les autres, nous avons considéré que l'explicitation de ce terme était l'horizon de l'ensemble de notre propos. C'est dans son rapport à la fois de proximité et de distance avec le « citoyen-combattant », que chaque expérience singulière éclaire le fonctionnement de ce modèle si particulier de citoyenneté dont la nature ne peut-être rapportée qu'aux bouleversements politiques introduits par la révolution de février 1848.

Nous n'avons pas renoncé à comprendre des « antagonismes sociaux », des formes de « mobilisation », mais nous avons voulu les appréhender autrement que par des corrélations statistiques qui n'ont de valeur qu'indicative et qui présupposent l'existence d'agrégats ou de groupe de manière pas toujours convaincante. Les analyses statistiques de la composition des populations insurgées en 1848 soulignent certes des effets de sous ou de sur-représentation par comparaison avec la population de l'industrie parisienne. Mais les historiens qui procèdent de la sorte présupposent une identité du groupe derrière une catégorie, comme par l'exemple pour les journées de juin 1848: « force de travail toujours plus prolétarisée »²² ou inversement « artisanal activism »²³. Ainsi en va-t-il aussi des « voisins » et des « cosmopolites » que Mark Traugott pense pouvoir identifier parmi les combattants de février 1848 ; les seconds, ayant combattu loin de chez eux, auraient donné une signification plus vaste et plus abstraite aux barricades²⁴. Nous avons, nous aussi, cherché à formuler des explications structurelles mais toujours à partir des justifications des impétrants²⁵. Les citoyens-combattants ne forment pas un groupe en tant que tel. Au fil des différentes journées révolutionnaires s'accroissent les différences et des clivages qui existent parmi eux : notamment cette distinction de plus en plus nette au fil des événements entre les simples citoyens-combattants et leurs possibles porte-parole : officiers de la garde nationale démocratisée de 1848, délégués ouvriers, hommes politiques les plus engagés dans la révolution, sans oublier que ces différents porte-parole sont eux-mêmes traversés par des conflits et des clivages « internes » qui mettent à mal les positions de chacun.

Les dossiers individuels des participants aux barricades ne se réduisent pas à une confrontation codifiée et stéréotypée. Leur contenu reste en relation avec les événements. Les justifications et les revendications détournent les procédures de leurs fonctions premières. La

²² Charles TILLY et Lynn LEES, 1974, art. cité.

²³ Mark TRAUGOTT, 1988, art. cité.

²⁴ Mark TRAUGOTT, 1997, art. cité.

²⁵ C'est ce qui manque aux analyses de Rémi GOSSEZ (1956, art. cité.) quand il oppose de manière trop rigide pour juin 1848 : l'uniforme à la blouse, les situations acquises aux conditions précaires parmi les salariés, le boutiquier à l'artisan, le propriétaire au locataire, le riche au pauvre, l'intellectuel au manuel.

légitimité des faits et gestes est remise en jeu, le face-à-face entre requérants et autorités procède par un recouvrement de l'ordre socio-politique par l'ordre juridique qui n'est pas sans faille. Les mots, instables, aux significations sans cesse renégociées, font affleurer l'expérience des combats.

Notre démarche a donc été sociobiographique. Les expériences, jusque les plus originales, ont été mises en regard des appartenances sociales et des aspirations civiques. Les aléas des devenirs ont été rapportés à leur transcription juridique. Non pas seulement qui est citoyen-combattant, mais la valeur accordée par chacun à la prise d'armes, non pas la conviction intime mais le droit de témoigner, la reconnaissance dont il est possible de bénéficier : tels ont été les horizons de notre travail qui n'a pas voulu figer les participants en une posture unique mais au contraire s'interroger sur la succession et la superposition des statuts, de « combattant », d'« insurgé » et de « victimes » pour ceux notamment qui n'avaient pu s'exprimer que sous le regard d'une autorité tantôt bienveillante, tantôt condescendante, officiant au fil des événements qui se succèdent durant la Seconde République pour le rétablissement d'une cité apaisée et au bout du compte aux dépens du « citoyen-combattant » devenu illégitime, le droit des barricades apparaissant comme trop subversif.

Corpus et guide d'enquête

Ces dossiers individuels des participants aux journées révolutionnaires parisiennes des années 1848-1851 étaient déjà connus, certaines séries déjà amplement exploitées par l'historiographie, d'autres moins. Mais c'est en prenant conscience que toutes ces procédures de récompense, de répression, et d'indemnisation, pouvaient être rapprochées et comparées que notre projet a pris forme. Personne jusqu'ici n'avait envisagé de réunir des dossiers apparemment si différents, espacés dans le temps, se rapportant à des événements que trop de facteurs semblaient séparer. Tout notre travail a reposé sur l'idée qu'il n'en était rien. Une fois constaté qu'il était possible de réunir plusieurs dossiers se rapportant à un même individu, nous nous sommes simplement mis à réfléchir sur les raisons de cette présence répétée d'un citoyen-combattant dans l'ensemble de ces archives. Cette première information que constituait cette mise en relation des procédures autour de quelques noms propres s'est muée au fil de la collecte des documents en une réflexion sur les critères de sélection des dossiers que notre démarche s'apprêtait à effectuer.

Au-delà de l'opportunité documentaire, notre sélection de dossiers dans un vaste ensemble de 20.000 environ a obéi à un raisonnement. Ni exhaustive, ni aléatoire, la réunion des documents n'est devenue *corpus* qu'à partir du moment où elle a permis de poser de

nouvelles questions sur la participation aux barricades parisiennes de l'époque. Ce n'est qu'à cette condition que chaque dossier pouvait être considéré comme un cas privilégié. Comment chaque « citoyen-combattant » s'accommodait-il des bouleversements politiques qu'introduisait une nouvelle journée révolutionnaire ? La succession dans le temps et la traversée de trois régimes politiques, de 1848 aux années 1880, l'écart entre deux formes de République, amenait à privilégier une réflexion sur les trajets, les devenirs, la transformation, la disparition, le souvenir et la transmission des expériences de la prise d'armes. Nous n'avons donc pas cherché à répondre à des interrogations préalables, nées par exemple des silences de l'historiographie. Nous avons découvert peu à peu les questions qu'il était possible de se poser une fois comprise la logique archivistique que nous avons constatée et qui n'avait pas été jusqu'ici mise au jour²⁶. Notre *corpus* restreint de « citoyens-combattants », 159 personnes pour 385 dossiers, ne vaut donc que pour son utilité heuristique et ne correspond pas à une population représentative. Il introduit à un autre mode de connaissance de la participation révolutionnaire que celui de l'analyse de la composition statistique des populations insurgées jusqu'ici privilégiée par les historiens qui se sont penchés sur les événements. Premier enseignement, il distingue une population variée, dans sa majorité nullement aguerrie à ce type d'événements et ne profitant pas non plus d'une notoriété particulière. Seuls 68 de nos 159 citoyens-combattants avaient été repérés jusqu'ici par les auteurs du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, en dépit d'une très large conception de l'engagement militant défendu pour les premiers tomes du *Maitron*²⁷. Cette diversité commandait d'envisager les différences entre « citoyens-combattants », de distinguer particulièrement la fonction de porte-parole, elle-même déclinée de bien des manières par les contemporains. Le gros des troupes s'avéraient être des inconnus, en majorité des ouvriers, impliqués à leur façon. C'est pourquoi notre travail se présente d'abord et avant tout comme une recherche sur les modes populaires d'être en politique, en révolution, en République, comparativement à des statuts et des positions qui présentent d'autres titres,

²⁶ Cette manière de procéder est très proche de celle de l'ethnologue, qui construit son enquête grâce à la familiarité qu'il acquiert avec son terrain d'enquête, voir Olivier SCHWARTZ, « L'empirisme irréductible », postface à Nels ANDERSON, *Le Hobo. Sociologie du sans-abri*, Paris Nathan, 1993, pp. 265-308.

²⁷ L'*Avant-propos* des trois premiers volumes, datant de 1964, définit le « militant » d'une manière trop large et trop univoque à nos yeux, empêchant de rendre compte des écarts autant sociaux que politiques : tout personnage connu ou homme « obscur », ayant « participé » à l'organisation, à la formulation d'une « idéologie », à la désignation des « buts immédiats », propres au « mouvement de la classe ouvrière », p. 15. Voir notre article : Louis HINCKER, « Le *Maitron* et les 'hommes de 1848'. Le discours biographique sur la participation révolutionnaire comme fait social à part entière », dans Rémy CAZALS [dir.], dans *Armand Barbès et les hommes de 1848, Actes du colloque de Carcassonne des 6 et 7 novembre 1998*, les Audois, 1999, pp. 239-254.

d'autres ressources pour s'investir dans l'espace public comme c'est le cas pour les hommes politiques notamment.

Cependant la présence répétée d'une personne dans des procédures différentes ne s'est pas forcément révélée le gage de sa participation continue, univoque et sans faille, les armes à la main par exemple, sur les barricades parisiennes de la Seconde République. Au contraire. L'univocité et la continuité des identités nous sont apparues à chaque fois remises en jeu par les différentes procédures. Le problème s'est peu à peu avéré être le suivant : dans quelle mesure pouvait-on considérer que telle personne était bien la « même » une fois regroupés les différents dossiers la concernant ? La question n'avait rien de factice. Selon qu'il avait un intérêt à la revendiquer ou non, l'impétrant pouvait très bien soit rappeler soit taire son implication dans des procédures antécédentes. De leur côté, les autorités assignaient à chacun un passé, une continuité avec soi-même, qui pouvaient, comme dans le cas des procédures de répression, entrer directement en conflit avec la manière choisie par tel ou tel pour justifier son trajet. Se re-nommer devenait souvent une manière de lutter contre sa renommée. Même arborée par les protagonistes, l'univocité des identités obéissait à un travail incessant d'actualisation de leur passé en fonction des nouveaux événements qui survenaient. Pour une même personne, aucun dossier n'était l'exact décalque de ceux qui le précédaient ²⁸.

Méthodiquement construit, le *corpus* a demandé aussi d'anticiper ses usages. La forme comme le contenu des dossiers importaient. L'analyse des dossiers a consisté à repérer les thèmes les plus saillants. Peu à peu, au fil de l'analyse, nous avons construit une grille d'enquête. Véritable guide, chaque rubrique d'importance inégale, indiquait une piste à explorer en fonction des questions qui surgissaient. Ce guide a permis de faire saturer l'information sur le modèle de la démarche ethno-sociologique, chaque rubrique pouvant être modifiée à tout moment de la réflexion ²⁹. Il s'agissait, selon un mode d'observation

²⁸ Il revient à Paul Ricœur d'avoir identifié le rapport continuité/discontinuité dans toute forme d'exposition de soi sous le terme d'« identité narrative ». Selon lui, la permanence dans le temps (*idem* : « mêmété ») ne s'identifie pas à l'inscription singulière de chaque présent qui se succèdent (*ipse* : « ipséité »), cependant que dans toute forme de récit autobiographique le « soi » et le « même » se recouvrent autant qu'ils se distinguent. Voir, Paul RICŒUR, « L'identité narrative », dans *Esprit*, juillet-août 1988, pp. 295-304, qui synthétise dans ce court article ses propositions sur cette question.

²⁹ Les étapes de ce type d'enquête : échantillonnage théorique (collecte, codage, analyse des « données »), méthode comparative continue (comparaison des occurrences précédemment codées et regroupées autour d'une catégorie), saturation progressive des catégories une fois épuisée la variation des situations comparées, différenciation entre catégories normatives des acteurs sociaux à expliquer et catégories explicatives du chercheur, ont été décrites par Barney GLASER et Anselm STRAUSS, « La méthode comparative continue en analyse qualitative », dans *La trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, textes réunis et présentés par Isabelle BASZANGER, Paris, L'Harmattan, pp. 283-300. Cette démarche fait l'objet d'une discussion serrée dans Didier DEMAZIÈRE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple de récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997, 350 p., voir les chapitres II et III où les auteurs soulignent que la démarche dissimule le plus souvent ses manières de traduire les catégories maniées par les acteurs sociaux

résolument analytique, de travailler à partir du détail, du petit fait, de considérer que chaque mot relevé dans les déclarations transcrites dans les dossiers pouvait avoir sa pertinence, et pouvait permettre de poser des questions sur la nature des matériaux collectés, ouvrir des pistes de réflexion. Il s'agissait de s'aider du pointillisme propre aux procédures juridiques et administratives, du souci très scrupuleux des faits dont témoignaient les protagonistes comme les autorités. Nous avons donc construit ce guide d'enquête en profitant d'explorations préparatoires avant de se lancer dans une investigation méthodique³⁰. Il s'agissait d'obtenir des effets de saturation de l'information autour de faits, de contextes, de thèmes, afin de dégager les axes principaux comme les aspects secondaires de notre travail. D'abord inventaire, puis outil pour hiérarchiser l'analyse, finalement désarticulé car n'ayant en aucune façon une fonction de table des matières, le guide a laissé place peu à peu à un plan de thèse. Il a correspondu à une étape intermédiaire de la recherche, à mi-chemin entre le surgissement des premières questions et l'exposition des conclusions. Il nous a accompagné pour l'étude de chaque dossier et nous a permis d'en souligner les détails les plus significatifs.

Les informations ont été réunies autour de six grands domaines en s'inspirant de la notion de « socialisation politique », entendue comme formation et assimilation des normes et des valeurs politiques au cours des trajets biographiques³¹ : les comportements durant les événements, les rapports à la justice, les rapports au travail, les rapports à la famille, les rapports au corps, les rapports à la politique. En fonction de la singularité de chacun, de la nature et du contenu des documents, chaque rubrique, dont on va lire la liste ci-dessous, a donné lieu à une analyse la plus précise possible.

Comportement durant l'événement

Même rétrospectives, les procédures suscitent de multiples indications sur les faits et gestes des protagonistes. Sans vouloir restituer de manière exhaustive le déroulement des

dans le langage plus théorique du chercheur. Cette objection est justifiée si l'on considère qu'une énonciation reste avant toute chose un fait de langue, beaucoup moins si l'on s'attache à ne pas mésestimer son caractère social et les éléments non langagiers qui la constituent, tout aussi importants à restituer. Pour une suite à ce débat, on peut se reporter au *Symposium* réunissant Didier DEMAZIÈRE, Claude DUBAR, Catherine PARADEISE et Olivier SCHWARTZ, publié dans *Sociologie du travail*, n°453, 1999, pp. 453-479.

³⁰ D'abord durant notre maîtrise réalisée en compagnie de Laurent CLAVIER et qui a uniquement porté sur les dossiers de répression de juin 1848 : *Aspects du peuple de Paris durant les journées de juin 1848*, Adeline Daumard et Jacques Rougerie [dir.], Université de Paris 1, 2 vols., 1989, 416 f. ; durant notre D.E.A. ensuite, et de manière systématique pour toutes les procédures étudiées : *Habitudes de citoyens dans les milieux populaires parisiens durant la Seconde République. Un projet d'enquête*, Alain Corbin [dir.], Université de Paris 1, 1996, 77 f.

³¹ Sur cette notion, voir Annick PERCHERON, *La socialisation politique*, Paris, Armand Colin, 1993, 226 p., qui la distingue du simple héritage ou de l'apprentissage, et la définit comme un processus non linéaire et conflictuel d'accommodation et d'insertion sociale tout au long d'une vie.

journées révolutionnaires pour chacun d'entre eux, il s'agissait de chercher à caractériser les différentes manières de s'impliquer dans les événements en rapprochant les circonstances les plus concrètes, tels les combats dans la rue, et les propriétés de chacun de nos « citoyens-combattants ».

l'espace de l'événement

- son envergure selon les individus
- la désignation de l'espace par les individus
- désigner l'ambiance de l'événement
- décrire les combats
- l'exil

le groupe dans lequel l'individu agit

- formation et constitution du groupe
- l'influence du protagoniste sur le groupe
- changer de groupe
- le groupe vu par les témoins
- le groupe vu par ses membres eux-mêmes
- l'emploi du mot « populaire »

la mobilisation de savoir-faire

- savoir-faire militaire
- savoir-faire professionnel
- savoir lire, savoir écrire
- pratique de l'écrit
- papiers personnels
- s'être rendu utile lors de la détention en faisant valoir sa qualification

se retirer de l'événement

- la manière dont le protagoniste se retire de l'événement
- rester chez soi
- la position d'observateur
- la curiosité
- se démarquer *a posteriori* de l'événement
- l'humour et la dérision
- l'impossibilité de se retirer

les circonstances de l'arrestation du protagoniste

- le lieu et le moment de l'arrestation
- les acteurs de l'arrestation
- les manières d'arrêter
- la réaction du protagoniste au moment de l'arrestation
- la désignation du trajet géographique de l'arrestation
- la désignation par les uns et par les autres de l'« insurgé » et de l'« ordre »

- la dénonciation : qui et comment ?
- réaction à la dénonciation

Les rapports à la justice

Nous avons considéré pour elles-mêmes les manières de s'adresser à l'institution judiciaire, à l'administration. Nous n'avons pas cherché à faire une analyse détaillée des différents interlocuteurs des requérants. Il était plus important pour nous de concevoir les rapports interpersonnels se développant dans le cadre des procédures du point de vue des « citoyens-combattants » quand ils s'adressaient à une autorité en général. C'est le pouvoir en tant que fonction et non en tant que personne que chaque demande destinée à ses représentants désignait. Expliquer ce type de relation, c'était aussi comprendre les aspirations de chacun à profiter des potentialités qu'offraient les statuts non seulement de « récompensé » et d'« indemnisé » mais aussi de « prévenu ».

le passé judiciaire

- condamnations antécédentes
- rapport à la prison
- pénalisation du passé politique
- engagement dans d'autres procédures judiciaires

comportements des protagonistes lors de l'interrogatoire ou de la déposition des témoignages

- l'émotion
- le sentiment de culpabilité
- avouer
- vouloir être transparent
- nier, esquiver, ne pas assumer, neutraliser le sens
- l'injonction du récit linéaire dans un interrogatoire
- poser une question pour répondre à une question
- renverser l'effet de légitimité de la procédure
- la requête, la supplique, la plainte, les formules d'adresse
- se sentir une « victime »
- résister à l'« injustice »
- savoir discerner
- sens pratique et stratégie du prévenu, de l'ayant droit
- le statut de témoin

la sociabilité mobilisée pour se défendre

- le réseau de témoignage : envergure, homogénéité, absence
- la sociabilité comme témoignage de l'honorabilité : pétitions
- sociabilité politique
- produire des certificats

Le travail

C'est moins le rapport au travail en lui-même que l'ensemble des informations sur la position sociale qui ont retenu notre attention. Le métier ou la profession nous sont apparus comme des éléments fondamentaux de la socialisation, c'est pourquoi nous avons choisi de les mentionner le plus souvent possible, dès qu'un propos pouvait être rapporté à une position. Les formes de déclassement durant l'apprentissage de l'illégitimité politique du « citoyen-combattant » nous ont permis de caractériser des trajectoires sur le long terme, et parfois pour toute une partie de la famille de nos protagonistes.

durant l'événement

- se réfugier dans son travail et ne pas participer à l'événement, travail et non-participation
- protéger son lieu de travail durant l'événement
- mobiliser son savoir-faire professionnel durant l'événement

valeur et sens accordés au travail

- revendiquer une identité ouvrière
- rapports avec l'employeur
- influence sur le lieu de travail
- faire un lien entre son projet professionnel et son engagement dans l'événement
- faire un lien entre le manque de travail et l'engagement dans l'événement
- le cas des *hommes à capacités* engagés en politique

les conséquences de l'événement sur la vie du protagoniste

- ascension sociale
- déclassement
- discours de la nécessité
- évaluer le préjudice
- valeur accordée aux meubles
- se plaindre
- rechercher un emploi public comme récompense ou indemnité

La famille

Ce domaine d'enquête s'est peu à peu imposé comme étant un des plus importants. La notion en elle-même de « famille » est devenue un objet de réflexion. Plus que tout autre, la famille nous est apparue comme l'agent principal de la socialisation des « citoyens-combattants » sur le long terme, se substituant presque à la singularité de chacun.

l'âge au moment des faits

- se sentir jeune

- se sentir vieux
- l'âge mûr
- l'enfance
- l'éducation

la situation matrimoniale du protagoniste au moment des faits

- le conjoint : rôle dans l'événement, point de vue personnel, cohésion du couple face à l'événement
- les rapports du protagoniste avec ses enfants : transmission d'une éducation et de valeurs, cohésion de la famille
- l'héritage, le sentiment de l'héritage

les parents du protagoniste

- mobilisation pour la défense du protagoniste
- cohésion familiale
- tradition politique familiale : le patriotisme
- le père ancien soldat
- la mère

Le corps

L'expérience des journées révolutionnaires est d'abord sensible et physique. Il y a là une forme d'appréhension de l'espace public qui mérite que l'on s'y arrête. Nombre de nos « citoyens-combattants » la décrivent, y reviennent bien des années plus tard quand elle s'est traduite par une blessure. Au moment de réclamer une réparation dans les années 1880 (loi du 30 juillet 1881 en faveur des « victimes du 2 décembre »), les anciens de la Seconde République rapporte aussi à leur vieillissement ou à une maladie leur sentiment du temps qui a passé. Le face-à-face avec la mort est enfin un des aspects majeurs de la participation en armes aux événements.

la désignation du corps du protagoniste

- vu par les autres : effet favorable
- vu par les autres : effet défavorable et stigmatisation
- désigner son propre corps, prise de conscience de son propre corps
- le corps au combat

la blessure au combat

- donner un sens à sa blessure : sens honorable, blessure honteuse
- le corps emblème
- soigner sa blessure
- la blessure cause de déclassement social
- utilisation et manipulation du misérabilisme par le protagoniste lui-même

-dire la douleur physique

tomber malade

- les conditions de contraction de la maladie
- se soigner
- les conséquences de la maladie sur le niveau de vie
- rendre responsable un régime politique de sa maladie : demander des compensations
- discours sur la bonne santé

façon de mourir

- les circonstances du décès
- le sens du décès donné par les autres : champ d'honneur, misère
- l'*homme politique* et son rapport à la mort

Rapport à la politique

Nous avons voulu caractériser la manière dont les expériences de la prise d'armes citoyenne étaient converties en un titre, un statut, un acquis, avec sa signification politique particulière.

préalables politiques

- pratiques politiques : autres événements, clubs et organisations, rapports aux élections
- participation à la garde nationale
- lectures
- se constituer et présenter un *curriculum vitae* politique
- la doctrine vue par la répression
- quand et comment devient-on un *homme politique* ?

les traits psychologiques

- traits psychologiques et politique
- être « élu »
- excitation, énervement, l'exaltation
- le militant vu par ses proches
- la renommée politique du protagoniste
- interprétation de la psychologie par le personnel de l'administration judiciaire et policière : le jugement moral, le discours sur le vin

le sentiment d'avoir été agressé

- désigner un agresseur, un ennemi
- se sentir dans son bon droit
- demander réparation
- le sens de l'indemnisation
- le sentiment d'insécurité, la recherche de protection
- la frustration politique

défendre des valeurs et y être attaché

- l'honneur
- le sens de la récompense
- se présenter comme un combattant
- actualisation du passé militaire
- en appeler à la morale
- les valeurs patriotiques
- les valeurs républicaines
- la liberté
- donner à des objets une valeur symbolique (conserver, faire des emblèmes) : objets militaires (armes, drapeaux, uniformes), objets personnels, le cas de l'argenterie des Tuileries en février 1848

l'emploi du terme « politique »

- assumer
- rejeter
- restreindre ou étendre son sens
- ne plus « s'occuper de politique », renoncer à la politique

Écriture de soi et biographie

L'« archive de soi » que ces dossiers renferment, ne correspond pas exactement à l'autobiographie³². La requête, puisque il s'agit d'elle, n'est pas un texte littéraire. Elle traduit en partie l'existence personnelle mais ne cherche pas à faire l'histoire d'une personnalité. Elle a une visée pratique et s'adresse en même temps qu'à une autorité particulière à son pouvoir de sanction et d'évaluation en général³³. Notre *corpus*, avant de concerner des individus, a d'abord été celui d'un certain type de documents manuscrits qui devaient tout à la contrainte administrative et juridique. Cet apparent handicap, nous l'avons transformé en objet de recherche à part entière. Le mode de prise d'écriture nous est apparu comme un des critères les plus clivants pour commencer une sociologie des « citoyens-combattants ». L'énonciation de la requête auprès des autorités après chaque journée révolutionnaire conditionnait l'identité institutionnelle de celui amené à répondre de soi, à justifier ses faits et gestes. Ainsi notre enquête a-t-elle tenté de répondre à sa manière à la question : *qu'est-ce qui fait*

³² Rappelons la définition de l'autobiographie proposée par Philippe LEJEUNE dans *Le pacte autobiographique*, Paris, Édition du Seuil, 1975, p. 13 : « Récit rétrospectif en prose qu'une personne réelle fait de sa propre existence, lorsqu'elle met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier l'histoire de sa personnalité. » Sur la spécificité des stratégies discursives des justiciables, voir : Frédéric CHAUVAUD, « La parole captive. L'interrogatoire judiciaire au XIX^e siècle », dans *Histoire et Archives*, n°1, 1997, pp. 33-60.

³³ De ce point de vue notre documentation ressemble beaucoup aux lettres de rémissions, expression du pardon du roi, que les historiens médiévistes et modernistes connaissent bien : Claude GAUVARD, *De grâce especial - Crime, État et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2 tomes, 1026 p. ; Natalie ZEMON DAVIS, *Pour sauver sa vie. Les récits de pardon au XVI^e siècle*, Éditions du Seuil, Paris, 1988, 281 p.

l'individuation de l'individu, et sur quelle mode celle-ci se réalise-t-elle ? que Jean-Claude Passeron recommande à toute démarche biographique afin de se garder de toute conception essentialiste de l'individu qui se raconte ou que le chercheur fait parler³⁴.

En effet, les dossiers qui nous ont servi pour appréhender les expériences des journées révolutionnaires les défigurent pourtant en les individualisant. Ces dossiers dissimulent largement les aspects collectifs de la participation à ce type d'événement, ne serait-ce que par leur archivage nominatif. Le « je » que doit employer le requérant comme le prévenu permet aux autorités d'obtenir des informations précises, afin de caractériser la responsabilité individuelle, indissociable de l'identité juridique de chacun. Ce faisant les dossiers prolongent les expériences dans un espace différent, celui de leur retranscription par écrit. Parce que les impétrants se retrouvent dans cette situation à devoir s'expliquer en un face-à-face avec les représentants de l'autorité, et parce qu'ils sont secondés par une partie de leur sphère d'interconnaissance pour y parvenir, les dossiers « individuels » ne le sont que jusqu'à un certain point. Quelles que soient les procédures, tous les dossiers renferment des lettres, des certificats, des requêtes, des suppliques, des pétitions. Ces pièces écrites n'appartiennent pas au « régime textuel » né au XIX^e siècle et fonctionnant en étroite relation à l'époque avec le développement du roman et la scolarisation croissante³⁵. Le statut de ces scripteurs n'est pas celui de l'écrivain, même pas celui de l'écrivain. Ils ne produisent pas d'œuvre, n'enseignent rien, ne retranscrivent pas un imaginaire ni une pensée³⁶. Ils ne s'adressent pas à un public universel de lecteurs, mais à un destinataire rigoureusement défini, et rappelé à tout instant : les représentants de l'autorité. L'articulation énoncé/énonciation particulière, aux dossiers individuels n'est pas celle du monologue intérieur³⁷, elle est intersubjective et de type dialogique, fruit d'un rapport de forces en situation.

Toute réflexion sur ces dossiers individuels doit s'accompagner d'une analyse de la fonction de représentation du langage en général et de l'écriture en particulier. Il s'agit de

³⁴ Jean-Claude PASSERON, « Biographies, flux, itinéraires, trajectoires », dans *Revue française de sociologie*, XXXI, 1990, pp. 3-22.

³⁵ Sur ce « régime textuel », voir Alain VAILLANT et Eric TÉROUANNE, « Le roman au XIX^e siècle ou la littérature-livre », dans *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, n°19, 1999/2, pp. 7-14.

³⁶ Voir Roland BARTHES, « Écrivains et écrivains », dans *Essais critiques*, Seuil, 1964, pp. 152-159.

³⁷ Selon Mikhaïl BAKHTINE, dont l'ouvrage *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Minit, trad. 1977, (texte de 1929), 234 p., fait aujourd'hui figure d'œuvre pionnière, l'énonciation monologue est l'apparence que se donne le discours littéraire, celui du roman surtout, grâce notamment au fonctionnement du discours indirect qui produit un effet esthétique, et efface l'hétérogénéité des modes d'énonciation en prétendant s'adresser directement à l'imaginaire. Pour Bakhtine, l'énonciation est de nature sociale, elle est indexée à des conditions de productions singulières, autrement dit c'est l'énonciation qui donne à un énoncé son caractère d'événement. Parce que pour Bakhtine le signe est l'arène des antagonismes sociaux, toute articulation énoncé/énonciation a un caractère conflictuel, et toute relation de communication est de nature politique. Toutes ces propositions sont à l'origine de la démarche dite « pragmatique » de la sociolinguistique.

comprendre ce que les expressions traduisent des expériences. Le langage n'est pas l'instrument transparent de médiation entre les mots et les choses. Le travail configurationnel du discours, la fonction performative des actes de langages, la part de l'écriture dans l'agencement des connaissances, tels sont les objets à comprendre pour l'historien soucieux de la matérialité de l'archive et du discours, de la position des locuteurs. Il ne faut pas lire ces dossiers comme des « témoignages authentiques ». Les procédures donnent à voir un travail de négociation, de catégorisation, de nomination, entre des parties ayant des intérêts souvent opposés. Là est leur nature politique. L'individualisation du récit par les procédures est vécue comme une contrainte et suscite en retour, chez les requérants, une personnalisation du récit. Si la linguistique considère habituellement l'énonciation comme un fait de langue³⁸, nous avons voulu montrer pour notre part qu'elle est aussi un fait social. Notre travail n'a pas obéi à une formalisation telle que la développe l'analyse stylistique, car c'est moins la dimension discursive du social que nous avons retenue que la dimension sociale du discursif³⁹.

Quelle est la fonction sociale et politique propre à l'écriture des procédures que nous avons analysées ? Tout en modifiant la relation de communication entre les « citoyens-combattants » et les autorités, l'écriture qui rend plus stricte la définition des catégories, qui universalise l'exigence de vérité, qui accentue la dimension hiérarchique des normes et des valeurs, reste ici attachée à des conditions d'énonciation qui sont toujours singulières et particulières⁴⁰. Il s'agissait pour nous d'analyser, selon une démarche qui correspond très exactement à la démarche dite « compréhensive », les manières par lesquelles les scripteurs parviennent à retraduire publiquement le sens subjectivement visé par eux-mêmes de leur expérience, non dans un rapport de soi à soi mais de soi à autrui⁴¹. On ne peut donc

³⁸ Catherine KERBRAT-ORECCHIONI *L'Énonciation. De la subjectivité dans le langage*, A. Colin, 1980, 290 p.

³⁹ Voir Keith BAKER et Roger CHARTIER, « Dialogue sur l'espace public », dans *Politix*, n°26, 1994, pp. 5-22, qui pointent la différence entre ces deux approches, la première se rattachant aux études de type « tournant linguistique » venues des Etats-Unis. En ce sens, notre travail prend à contre-pied l'hypothèse d'un *continuum* idéologique et discursive, que défend par exemple William H. SEWELL pour spécifier un « idiome corporatif ouvrier » reconstitué en collectant toutes sortes d'énoncés dans des « sources fragmentaires », *Gens de métier et révolutions, Le langage du travail de l'Ancien Régime à 1848*, Paris, Aubier, 1983, 425 p. On doit par ailleurs à Maurice Tournier d'avoir tenté une approche lexicométrique du vocabulaire politique et social de 1848. Cependant la méthode, par définition, ne porte que sur des énoncés ; elle ne tient pas compte par exemple, parmi les sources dites à « signataires ouvriers », du caractère spécifique des pétitions adressées au Comité du Travail de l'Assemblée Constituante — et uniquement à lui — qui ont été retenues : Maurice TOURNIER et André SALEM, « Vocabulaires de quarante-huit. Correspondances et classements », dans *Annales historiques de la Révolution française*, octobre-décembre 1975, pp. 536-555 ; Maurice TOURNIER, « Le mot 'Peuple' en 1848 : désignant social ou instrument politique ? », dans *Romantisme*, n°9, 1975, pp. 6-20.

⁴⁰ Jack GOODY, *La raison graphique*, Paris, Minuit, 1979, 276 p. qui a mis au jour ces potentialités cognitives et descriptives de l'écriture.

⁴¹ Voir Patrick PHARO, « Problèmes empiriques de la sociologie compréhensive », dans *Revue française de sociologie*, XXVI, 1985, pp. 120-149, qui revient sur la manière dont Max Weber a théorisé cette démarche.

considérer les pièces déposées dans les dossiers individuels comme des écrits autobiographiques sans souligner tout ce qu'elles doivent aux effets induits de la situation d'interlocution structurée par le couple question/réponse, à la dissymétrie de la position des interlocuteurs, à la part revenant à la sollicitation venue des autorités. Quelles que soient les procédures, des plus favorables aux plus défavorables pour les « citoyens-combattants », les scripteurs déploient un même mode discursif d'exposition de soi : la justification⁴². La singularité de leurs aspirations comme de leurs déboires a pour eux une valeur exemplaire qui appelle reconnaissance publique de la part des autorités. Ils invitent donc leurs interlocuteurs officiels, qui ont institué les règles leur permettant de s'exprimer, à un retour réflexif sur les réalités de la participation personnelle aux journées révolutionnaires.

Si l'écrit est un bien commun, sa pratique permet à chacun de construire des significations particulières en fonction des situations. Nous nous sommes attachés aux manières qu'ont eu les « récompensés », les « blessés », les « indemnisés » et les « prévenus » de s'exposer dans et par l'écriture pour ainsi comprendre leurs appartenances, leurs stratégies de conformité comme leurs écarts aux normes. Nous n'avons donc pas cherché à réduire un « effet de source », celui propre aux procédures, parce que nous avons considéré les sources comme des effets. C'était pour nous la seule manière de prendre au sérieux ces écrits renfermés dans les dossiers des citoyens-combattants et qui pour la plupart sont le fait de personnes inexpérimentées au regard des règles et des usages de l'expression et de la communication écrite⁴³.

Notre démarche n'a pas eu comme horizon de proposer une typologie des « citoyens-combattants ». Elle a proposé, grâce au portrait singulier, de lire les logiques de la participation politique jusque dans leurs aspects les plus contradictoires. L'avènement éphémère d'une forme de citoyenneté gagnait ainsi à être perçue au regard des manières dont chacun entend en être et en rester partie prenante, même une fois perdue sa légitimité. Ces portraits qui impliquaient une forme de narration ont profité des opportunités de l'archive judiciaire pour transcrire les sentiments, les actes, les valeurs de personnes le plus souvent

⁴² Ces situations correspondent assez bien à celles définies par Luc BOLTANSKI et Laurent THÉVENOT dans *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris Gallimard, 1991, durant lesquelles « les personnes cherchent à faire admettre que leurs déboires personnels sont en fait des injustices engageant le collectif dans sa totalité. », *Avant-Propos*, p. 19. Cependant cette recherche de « généralité » ne vise pas à une « désingularisation », au contraire. Elle propose une relation entre l'État et les personnes qui offre à ces dernières une place, un statut, une reconnaissance à part entière. Elle considère que les intérêts particuliers ne sont pas antinomiques du bien commun.

⁴³ Pour une démarche comparable à partir d'une documentation similaire, voir : Sonia BRANCA-ROSOFF et Nathalie SCHNEIDER, *L'écriture des citoyens. Une analyse linguistique de l'écriture des peu-lettrés pendant la période révolutionnaire*, Paris, INALF-Klincksieck, 1994, 306 p.

restées inconnues. Tout en valorisant la description et le singulier, ni l'analyse, ni la société n'ont été oubliés. Cependant, il ne s'agissait en aucune manière pour nous de dresser chaque portrait selon un continuum chronologique⁴⁴. Bien au contraire. C'aurait été oublier que le « temps » n'est pas une donnée immuable mais un objet d'histoire. Chaque justification, chaque requête que nous rencontrons, procédait par une mise en abîme des différentes époques et des événements, qu'elle situait dans un jeu de miroirs complexe à multiples faces. C'est cette incessante recomposition des temporalités des expériences que l'archive obligeait à comprendre. Rétablir une chronologie linéaire c'aurait été détruire ce qu'il avait y a sans doute de plus précieux sous la plume et dans les propos des citoyens-combattants. Aussi chacun des portraits, qu'il semblait aller de l'avant ou procéder rétrospectivement, restituait un mouvement en spirale ou affleuraient les récurrences comme les silences, les discontinuités comme les permanences, proposant un forme d'élucidation des rapports entre les faits sans autre ambition que de parvenir à des présomptions.

Sans le reproduire totalement mais en s'inspirant du refus radical de la synthèse proposé par Arsénio Frugoni dans un ouvrage de référence sur la démarche biographique en histoire, et que l'on peut citer ici pour son analyse d'un corpus de dix témoignages analysés comme dix version distinctes de la vie d'Arnaud de Brescia (personnage associé au soulèvement romain du milieu du XII^e siècle et dont aucun écrit nous est parvenu)⁴⁵, la confrontation des regards des contemporains que nous avons opérée a dessiné peu à peu des fragments de trajectoires. Ce morcellement explicite de l'être individuel qui brise l'excès de cohérence et de transparence nous l'avons conçu comme l'inverse d'une quelconque quête des « totalités » illusoire⁴⁶, afin de redonner toute sa place à l'inachèvement de l'énoncé biographique quand on le considère indépendant de « la forme biographique », seule figure exposée à la critique de l'illusion téléologique d'une vie structurée et orientée par une cause finale⁴⁷.

Louis Hincker, *CRHICC, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis*

⁴⁴ De notre point de vue, l'article ouvertement polémique de Lawrence STONE, « Retour au récit ou réflexions sur une nouvelle vieille histoire », dans *Le Débat*, n°4, 1980, pp. 116-142, est exagérément simplificateur quand il oppose deux écritures de l'histoire, l'une « quantitative, structurale et analytique » et l'autre narrative. Pour une mise au point récente de la narrativité inhérente à la démarche historique voir le chapitre 11 que lui a consacré Antoine PROST dans ses *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, pp. 237-262.

⁴⁵ Arsénio FRUGONI, *Arnaud de Brescia*, Paris, Les Belles Lettres, trad. fr. 1993, (édition originale, 1954), ix-xviii-249 p.

⁴⁶ Sabina LORIGA, « La biographie comme problème », dans Jacques REVEL [dir.], *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Hautes Études-Gallimard-Le Seuil, 1996, pp. 209-231.

⁴⁷ Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°62-63, 1986, pp. 69-72. ; Olivier SCHWARTZ, « Le baroque des biographies », dans *Les Cahiers de philosophie*, n°10, 1990, pp. 173-183.